

DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'AIDE INDIVIDUELLE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Pôle Mobilité et environnement - Céline TALAVERA - Adresse : 1, rue Serre du Serret - BP 337 - 07003 PRIVAS Cedex
Tél. : 04 75 64 88 46 - 04 75 64 07 07 - Courriel : transports@privas-centre-ardeche.fr - Web : www.privas-centre-ardeche.fr

Cet imprimé doit être retourné à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche « Pôle Mobilité et environnement » par l'établissement fréquenté avant le 11 février 2019 délai de rigueur, accompagné OBLIGATOIREMENT de l'attestation CAF ou MSA datée entre janvier et juillet 2018 (dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600€) et du RIB des parents (pas de versement au nom de l'élève).

ÉLÈVE (en lettres majuscules)

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE J J M M A A A A A A SEXE F M

CADRE RÉSERVÉ À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Attestation CAF

Attestation MSA

Distance vérifiée : _____ km

PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL (en lettres majuscules)

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TÉL. FIXE TÉL. PORTABLE*

COURRIEL @

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT D'ACCEUIL

Le Chef d'établissement certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande d'inscription.

DATE ET CACHET

à : _____

le : _____

SCOLARITÉ EN 2018-2019

Préciser : école primaire, collège, lycée, lycée technique, lycée professionnel

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

CLASSE (EX : CP, SECONDE...)

PÉRIODE D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT

Année scolaire complète
OUI NON
si non, précisez la période :
du _____ au _____

SIGNATURE DES PARENTS OBLIGATOIRE

J'atteste l'exactitude des informations portées ci-contre :

fait à : _____

le : _____

Signature : _____

Toute fausse déclaration dégage la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche de toute responsabilité.

TRANSPORT DEMANDÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Jours d'utilisation : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Aller Retour Distance aller domicile - lieu de ramassage : km

OU

Distance aller domicile - établissement : km

TRANSPORTS SCOLAIRES - AIDE INDIVIDUELLE AUX TRANSPORTS

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les élèves qui en l'absence de service de transports scolaires sont conduits en véhicule personnel par leurs parents peuvent bénéficier (à partir du jour de leur 5 ans), d'une aide individuelle, si la distance séparant leur domicile du point d'arrêt ou de l'établissement public ou privé le plus proche est supérieure à 3km et si leur quotient familial (daté entre janvier et juillet 2018) est inférieur ou égal à 600€. La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche prend en charge le coût du transport, **déduction faite des 3 premiers kilomètres**, pour les élèves de l'enseignement primaire ou secondaire, public ou privé sous contrat, domiciliés à plus de 3 km de l'établissement et dans le respect du règlement communautaire.

Les élèves qui fréquentent un établissement situé à plus de 25 km pour un collège, 35 km pour un lycée et 40 km pour un lycée professionnel ne bénéficient que de la prise en charge d'un aller-retour par semaine.

En cas de refus de prise en charge (non respect du règlement communautaire), celui-ci sera notifié directement à la famille.

Une seule subvention par famille sera versée si les enfants sont scolarisés dans le même établissement scolaire ou dans des établissements secondaires différents situés sur la même commune.

Le montant des aides

Nombre de kilomètres parcourus	Montant de l'aide
Moins de 3 km	Pas d'aide
3-4 km	0,2€ par trajet
5 km	0,4€ par trajet
6 km	0,6€ par trajet
7 km	0,8€ par trajet
8-9 km	1€ par trajet
10-11 km	1,2€ par trajet
12 km et plus	1,4€ par trajet

Comment remplir cet imprimé ?

- En écrivant lisiblement en lettres capitales, afin d'éviter que des erreurs se produisent lors du traitement de votre demande, et en complétant le plus précisément possible les informations demandées : elles servent à déterminer vos droits à subvention.

- **Attention : cet imprimé est à faire viser par l'établissement scolaire et par la mairie de résidence de l'élève.**



ATTESTATION DU MAIRE

1 - Pour les élèves du primaire et de maternelle : le Maire certifie que l'école (publique ou privée) fréquentée est bien l'école la plus proche.

2 - Pour tous les autres élèves : le Maire de la commune de _____ certifie que Monsieur / Madame _____ domicilié(e) à _____

en l'absence de service de transport conventionné, assurera le déplacement de son enfant jusqu'au point d'arrêt ou jusqu'à l'établissement le plus proche.

Date et visa du Maire : _____



Ce formulaire est à renvoyer, accompagné OBLIGATOIREMENT de l'attestation CAF ou MSA datée entre janvier et juillet 2018 (dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600€) et du RIB des parents (pas de versement au nom de l'élève) à :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche - Pôle « Mobilité et environnement »,

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 Privas Cedex